

CHAPITRE V

HENRI III

(1390-1406)

Jean I^{er} mourut d'une chute de cheval, le dimanche 9 octobre 1390. Par une lettre close datée de Madrid, le 18 du même mois, Henri III, bien qu'il fût encore mineur, informa Charles VI du triste événement qui le portait au trône. Il lui racontait que son père, après avoir ouï la messe à Alcalá de Henares, était parti pour faire une promenade dans les environs, qu'il tomba avec sa monture et qu'il plut à Dieu de le rappeler à lui ; il annonçait aussi que les Grands l'avaient proclamé roi à Madrid, que les cités et les bourgs l'avaient reconnu, et que tous ses états jouissaient d'une tranquillité absolue. Il avertissait le roi de France qu'il lui enverrait bientôt une ambassade solennelle¹.

Charles VI s'empressa d'adresser au jeune prince des condoléances au sujet de la mort inopinée de Jean : Bernard de la Tour d'Auvergne, évêque de Langres, Morelet de Montmor, chambellan, et le secrétaire Thibaut Hocie partirent pour la Castille. Introduits en présence du roi, l'évêque de Langres porta la parole : il exprima la douleur éprouvée par son maître, à l'annonce du pénible accident qui avait terminé la carrière du souverain, et demanda que les alliances qui unissaient les deux couronnes fussent renouvelées. Après que le conseil eut délibéré, D. Juan Garcia Manrique², arche-

1. Arch. nat., J. 916, n° 1, pièce just. n° 39. Notons que dans son testament, rédigé le 21 juillet 1385, Jean I^{er} avait recommandé à son fils de conserver toujours les alliances conclues avec la France : « Otrosi le mandamos que siempre guarde las ligas e amistades que nos avemos con el Rey de Francia... » (*Crónica de D. Enrique tercero*, imprimée dans les *Crónicas de las Reyes de Castilla*, éd. cit., t. II, p. 493, col. 1).

2. D. Juan Garcia Manrique, de la noble famille des Manrique, fils de

vêque de Compostelle, donna réponse aux ambassadeurs; après les politesses d'usage, il fit connaître l'intention du roi de continuer les relations d'amitié et de conserver le bon accord de la Castille et de la France¹. A Ségovie, le 27 mai 1391, en présence du légat pontifical, des principaux dignitaires de sa cour, des représentants des villes et des bourgs, Henri III jura sur les évangiles et la croix de garder à jamais les alliances conclues par son père avec Charles VI². L'évêque de Langres et ses compagnons s'en allèrent comblés de présents.

Cependant la Castille n'était point, à ce moment, exempte de troubles : le roi était mineur et certains parmi les Grands, notamment l'archevêque de Tolède, contestaient l'autorité du conseil de régence. Dans le courant de 1391, les mécontents avaient levé des troupes et prenaient une attitude menaçante³. Il est curieux de constater que les seigneurs rebelles approuvaient pleinement le principe de l'alliance avec la France et tenaient à déclarer qu'ils se trouvaient d'accord sur ce point avec le gouvernement qu'ils combattaient. C'est ce que montre clairement un document conservé aux Archives nationales : D. Fadrique, duc de Benavente, D. Pedro Tenorio, archevêque de Tolède, D. Martin Yañez de Barbudo, grand maître d'Alcantara, et D. Diego Hurtado de Mendoza, réunis le 16 août 1391 « in ortis de Simantes », dans le diocèse de Palencia, « ubi pro tunc dicti Domini Dux, Archiepiscopus, et Magister Alcantare et Didacus Furtadi cum suis exercitibus ac gencium armigerarum strepitu in multitudine copiosa degebant...⁴ » ayant appris que Henri III avait renouvelé

D. Garci Fernandez Manrique, cinquième seigneur d'Amusco. Il fut successivement évêque d'Orense et de Sigüenza, puis archevêque de Compostelle en 1382. C'était, si l'on en croit Fernan Perez de Guzman, un homme peu instruit; grand-chancelier sous les règnes de Henri II et de Jean I^{er}, il fut mêlé aux troubles qui s'élevèrent durant la minorité de Henri III. Mécontent de ce prince et persuadé que le pape de Rome était le seul pontife légitime, il se retira auprès du roi de Portugal qui était dans l'obédience de Boniface IX. Il reçut de ce roi l'évêché de Coïmbre, fut promu ensuite archevêque de Braga, mais n'accepta point cette dignité. Il mourut en 1416. (L. de Salazar y Castro, *Casa de Lara*, t. I, p. 349 et suiv.)

1. *Crónica de D. Enrique III*, éd. cit., p. 174 et 175.

2. Arch. nat. J. 603, n° 70, pièce just. n° 40.

3. *Crónica*, éd. cit., p. 166 et infra.

4. Arch. nat., J. 603, n° 68, pièce just. n° 42. D. Pedro Tenorio, archevêque de Tolède en 1376, mourut à plus de 70 ans le 19 mai 1399. Fernan Perez de Guzman (*op. cit.*, p. 705) fait le plus grand éloge de

les pactes d'amitié qui unissaient son père à Charles VI, jurèrent de les observer et de les garder perpétuellement, et cela en présence de Dominique de Florence, évêque de Saint-Pons de Thomières, légat du Pape, de l'évêque de Coïmbre, de Robinet de Braquemont et de D. Fernand Alvarez de Toledo, chevaliers, appelés comme témoins. La concorde fut d'ailleurs bientôt momentanément rétablie, grâce à la médiation de la reine de Navarre¹. Le 10 juillet 1391, par acte daté de Ségovie, le roi de Castille avait désigné trois ambassadeurs pour se rendre en France². C'étaient D. Alfonso de Exea, évêque de Zamora, D. Diego Fernandez, maréchal, et Ruy Bernard, auditeur de l'audience royale, qui étaient chargés de recouvrer au nom de leur maître toutes les sommes dont il était créancier et de demander à Charles VI d'approuver les trêves conclues avec le Portugal à la fin du règne de Jean I^{er} : le roi de France allié à la Castille devant, d'après la teneur des traités, être compris dans tous les accords faits par cette puissance et les accepter.

Il y avait lieu de régler certains comptes entre les deux princes : d'une part Charles VI était débiteur du roi de Cas-

sa science et de ses vertus privées : il ne se servit point de son crédit pour son intérêt personnel ni pour ses parents, et malgré son rôle politique, ne négligea pas son diocèse : « las quales dos cosas, creo que se hallarán en pocos perlados deste nuestro tiempo ». Il dota son archevêché de nombreuses constructions et fit bâtir le pont San Martin dans sa métropole. Mais il était d'un caractère rude et querelleur, et fut un des principaux artisans de désordre durant la minorité de Henri III. (Cf. *Crónica*, éd. cit., p. 163 et infra).

D. Fadrique, duc de Benavente, était fils naturel de Henri II et de D^a Beatriz Ponce de Leon. Il est le premier qui ait porté ce titre de duc (Cf. Florez. *Memorias de las Reynas catholicas*, II, p. 681).

D. Martin Yañez Barbudo ou de la Barbuda, originaire de Portugal, d'abord « clavero » de l'Ordre d'Avis, fut élu grand-maître d'Alcantara en 1385. Il entreprit en 1394 une expédition contre le royaume de Grenade malgré les ordres de Henri III : conseillé par un ermite, un certain Juan del Sayo qui lui promettait la victoire, il attaqua une tour nommée Torre del Exea, mais ne put s'en emparer. Il fut bientôt surpris par une armée entière de Maures ; sa petite troupe fut anéantie, et lui-même trouva la mort dans ce combat qui eut lieu à la fin d'avril (Cf. *Crónica de D. Enrique III*, éd. cit., pp. 221-223.)

D. Diego Hurtado de Mendoza, fils de Pero Gonzalez de Mendoza et de D^a Aldonza de Ayala. Amiral de Castille, il eut peu d'occasions de faire preuve de ses talents : il conduisit seulement une flotte sur les côtes de Portugal et les ravagea. Il mourut à Guadalajara en 1405 à l'âge de 40 ans. (Cf. Fernan Perez de Guzman, *op. cit.*, p. 703.)

1. *Crónica*, éd. cit., p. 180, col. 2, 181, col. 1 et 2.

2. Arch. nat., J. 603, n° 69, pièce just. n° 41.

tille, en raison de l'argent dépensé pour l'armement et la solde des vaisseaux mis à sa disposition pendant les dernières années; mais d'autre part, le roi de France avait en 1387 avancé à son allié une somme de cent mille francs. Tous comptes faits, on s'aperçut que la dette de chacun des souverains équivalait à peu près à sa créance, et leurs plénipotentiaires convinrent qu'ils se donneraient réciproquement quittance. Charles VI remit à Henri III ce qui lui était dû et restitua à l'évêque de Zamora les lettres d'obligation souscrites par Jean I^{er}. En revanche les ambassadeurs castillans abandonnèrent, au nom de leur maître, au roi de France et à ses successeurs les sommes déboursées à l'occasion des secours maritimes. Telles furent les clauses d'un contrat dressé à Paris, le 7 mai 1392, dans la maison du chancelier de France. On avait stipulé néanmoins que trente-cinq mille francs seraient alloués par le roi de Castille à diverses personnes : vingt mille francs à Guillaume de Naillac et à Gaucher de Passac, trois mille à Jacques de Montmor, à Morelet de Montmor et à Jean de Baisy, mille à Pedro Lopez de Ayala, deux mille à maître Robert de Noyers, archidiacre de Cordoue, évêque élu d'Evora¹.

Mais cette convention une fois rédigée, les conseillers du roi de France, en examinant de plus près le compte des galées, s'aperçurent que leur maître était encore créancier d'une somme de dix-neuf mille francs. De plus, sur la liste des allocations que le roi de Castille s'était engagé à payer, on avait oublié de porter Pierre de Villaines pour trois mille francs et Robinet de Braquemont pour cinq mille. Cette erreur fut signalée à l'évêque de Zamora et à Ruy Bernard qui refusèrent d'abord de modifier en rien les décisions acceptées le 7 mai; ils finirent cependant par faire une concession, et le 18 mai 1392², promirent sous la foi du serment d'insister auprès de Henri III pour qu'il accordât ce supplément de huit mille francs; de leur côté, les conseillers de Charles VI s'engagèrent à user de leur influence pour que les dix-neuf mille francs qui étaient dus à leur souverain fussent abandonnés au roi de Castille. Nous n'avons point trouvé de renseignements sur la fin de ce règlement de comptes un peu obscur.

1. Arch. nat., J. 603, n° 69 ter, pièce just. n° 44.

2. *Ibidem.*, J. 603, n° 69 bis, pièce just. n° 45.

En outre, l'évêque de Zamora emporta une lettre par laquelle le roi de France approuvait la trêve conclue avec le Portugal, et nous savons qu'il avait juré, le 7 mai 1392, de ne livrer cette acceptation qu'en échange d'un document semblable souscrit par le prince portugais¹.

En 1393, arrivèrent à Toro, où se trouvait Henri III, des messagers de Charles VI, chargés d'offrir au jeune souverain le secours de leur maître, en dehors même des conditions prévues par le traité. Le roi de France avait appris la rébellion de plusieurs des Grands : aussi leur avait-il écrit, ainsi qu'aux cités et aux bourgs, pour les exhorter à l'obéissance. Le roi fut très touché de la sollicitude dont son allié faisait preuve à son égard, il combla d'honneurs ses envoyés et leur remit une lettre de réponse². Signalons, au cours de la même année, une autre intervention de Charles VI dans les affaires intérieures de la Castille. Les papes avaient coutume de gratifier des étrangers, au détriment des nationaux, de bénéfices situés en Espagne. Cet abus, contre lequel on avait souvent réclamé, amena Henri à confisquer tous les revenus des églises dont les titulaires n'étaient point Castillans. A la demande de Clément VII, le roi de France protesta contre cette mesure, le Pontife promit qu'à l'avenir les collations ne seraient plus faites qu'à des Espagnols. Mais cette règle ne fut point observée dans la suite³.

Le roi de Castille, ayant atteint sa majorité, prit officiellement en main la direction des affaires et il renouvela à Madrid, le 16 janvier 1394, l'alliance qui l'unissait à Charles VI. En présence des archevêques de Tolède et de Compostelle, des évêques d'Osma et de Calahorra, et des principaux personnages de sa cour, il jura solennellement d'en observer toutes les clauses⁴.

Un conflit ayant éclaté entre Henri III et D. Alfonso, comte de Gijon et de Noroña⁵, fils naturel de Henri II, à propos de la possession de la Biscaye, les deux parties, d'un

1. Arch. nat., J. 603, n° 71, pièce just. n° 43.

2. *Crónica*, éd. cit., p. 209, col. 1.

3. *Ibidem*, pp. 210, col. 2, 211, col. 1.

4. Arch. nat., J. 604, n° 70, pièce just. n° 46.

5. V. sur ce personnage la notice que lui a consacré le P. Henrique Florez (*Memorias de las Reynas cathólicas*, t. II, pp. 678 et 679). Il était fils naturel de Henri II et de D^a Elvira Iñiguez de Vega.

commun accord, résolurent de remettre la décision de leurs différends à l'arbitrage de Charles VI : ce prince devait se prononcer dans un délai de six mois lequel expirait le 3 mai 1395. Le roi de Castille chargea D. Pedro Lopez de Ayala, Domingo Ferrandez, trésorier de l'église d'Oviedo et Vicente Arias, archidiacre de Tolède, d'aller à Paris exposer ses droits. Ces personnages arrivèrent à la cour dans la seconde moitié du mois d'avril ; quant au comte, il n'envoya point de procureurs et délégua seulement deux de ses serviteurs qui rapportèrent au chancelier de France que leur maître n'avait pu venir en personne, parce que Henri III avait brûlé les vaisseaux qui devaient servir pour son voyage. D. Alfonso demandait que la sentence fût ajournée à six mois et promettait de s'y conformer. Pedro Lopez de Ayala et ses compagnons répliquèrent que ces excuses n'étaient que de mauvais prétextes et ils pressèrent Charles VI de déclarer que le territoire contesté appartenait à leur souverain. Le roi de France refusa, le 8 mai 1395, de prononcer son jugement, car, suivant la teneur du compromis, les parties devaient être entendues, et d'ailleurs aucun terme n'avait été fixé pour leur comparution. Le 15 du même mois, il écrivait à son allié pour lui exposer ses raisons et le prier d'accepter un ajournement de six mois ; il faisait au comte une communication semblable¹. Mais les ambassadeurs castillans refusèrent d'accepter une remise de la sentence arbitrale, et ils allaient quitter Paris, lorsque D. Alfonso y arriva, après avoir débarqué en Bretagne. Il exposa ses griefs contre son roi ; les envoyés de Castille lui répliquèrent et affirmèrent qu'il pouvait se rendre sans danger auprès de Henri III pour négocier un accommodement. Entre temps, le comte essayait d'exciter la méfiance de Charles VI contre son allié ; il prétendait être la victime de certains conseillers de son souverain favorables à l'Angleterre, tandis que lui-même était un partisan dévoué de l'amitié avec la France. Le roi, ayant insisté sans succès pour obtenir un nouveau délai de six mois, finit par répondre à D. Alfonso que, s'il voulait se soumettre, il intercéderait en sa faveur, mais que, dans le cas contraire, il ne fallait pas compter sur lui. Bien plus, ayant appris par Lopez de Ayala et ses com-

1. Arch. nat., J. 994, n° 6, pièce just. n° 47 a, b, c.

pagnons que ce seigneur profitait de son séjour à Paris pour enrôler des soldats et rassembler des armes, il lui défendit sous peine de confiscation de continuer ses agissements; en outre, il donna des ordres précis pour qu'aucun secours ne fût prêté par ses sujets au comte de Noroña, et pour qu'on empêchât celui-ci de faire sortir de France rien qui pût nuire aux intérêts de son frère et allié, le roi de Castille¹.

Simon, patriarche d'Alexandrie, Colart de Caleville, chevalier, Gilles des Champs, maître en théologie, et le secrétaire Thibaut Hocie, furent chargés, le 15 février 1396², de se rendre auprès de Henri III : ils devaient s'occuper des affaires du schisme et demander une nouvelle confirmation des alliances. Nous ignorons absolument quelles raisons poussaient Charles VI à réclamer une assurance de ce genre, car nous avons vu qu'en 1394, lorsque le roi de Castille était devenu majeur, il avait juré d'observer les anciens pactes d'amitié. Quoi qu'il en soit, Henri fit ce qu'on réclamait de lui, et nous constatons que le 20 septembre 1396, étant à Ségovie, il envoya en France D. Lope de Mendoza, évêque de Mondoñedo, D. Pedro Lopez de Ayala, le frère Ferrando, confesseur de son père, et Alfonso Rodia, docteur en lois, afin de recevoir le serment du roi de France³.

Les dernières années du règne de Henri III sont très mal connues, car la chronique officielle s'arrête en 1396 : nous en sommes réduits à des sources bien pauvres et à quelques documents d'archives qui laissent beaucoup de points dans l'ombre. Nous savons par le témoignage du Religieux de Saint-Denis, qu'en 1399, une ambassade castillane vint solliciter un secours contre le Portugal⁴. Or, il existe aux Archives nationales, dans le fonds de Simancas, une lettre adressée par le duc de Bourgogne à Henri : elle n'est point datée, mais il semble qu'on puisse l'attribuer à cette époque, et grâce à elle nous pouvons connaître le sens gé-

1. *Crónica*, éd. cit., p. 234 et infra. Suivant Florez (*loc. cit.*) le comte D. Alfonso s'établit avec sa femme à Marans (chef-lieu de canton de la Charente-Inférieure, arr. de La Rochelle) et y finit ses jours. Le roi de Castille prit possession de Gijon lorsque le terme de six mois, fixé par le compromis, fut écoulé (*Crónica*, éd. cit., p. 236, col. 2).

2. Arch. nat., K. 1638 D², pièce just. n° 48.

3. *Ibidem*, J. 604, n° 73, pièce just. n° 49.

4. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. cit., t. II, p. 698.

néral de la réponse faite par le roi de France à son allié¹. L'envoyé du roi de Castille avait exposé que le souverain portugais n'avait pas voulu accepter les cinquante mille doubles qui lui étaient dus par certains sujets de Henri III, il s'était emparé de la ville de Badajoz, et refusait de la rendre si des trêves conclues pendant la minorité du prince n'étaient point confirmées. « ... J'ay appareu, disait le duc de Bourgogne dans cette lettre, par le rapport que vostre dit chevalier (messire Ventrin Boussan) a fait a mon dit seigneur et a moy que se ledit adversaire vous rendoit vostre dite cité et réparoit les autres attemptas qu'il a faiz durant les dites treves, vous li paieriez les cinquante mille doubles dessusdiz et seriez content de non entrer en guerre...; mon dit seigneur et moy avec son conseil avons avisé d'envoier devers mon tres cher seigneur et neveu le Roy d'Angleterre affin de savoir par lui se ledit adversaire de Portugal vuelt estre compris es treves de XXX ans², nagueres prinses entre mon dit seigneur et le dit Roy d'Angleterre, et se ledit adversaire de Portugal y vuelt estre compris, mon dit seigneur requerra a son filz le Roy d'Angleterre dessusdit qu'il escrive audit adversaire de Portugal comment il vous rende vostre dite cité et répare les attentas qu'il a faiz durant les dites treves, et se ainsy le vuelt faire vous aurez si comme il semble a mon dit seigneur et a moy, vostre entencion; et si le dit adversaire ne vuelt estre compris es dites treves, il sera exclus en toutes manieres du bénéfice d'icelles et tousjours, se Dieu plaist, mon dit seigneur fera envers vous ce que faire devra de sa part et vous feray aussi savoir le plus brief que je pourray la response que mondit seigneur et neveu le Roy d'Angleterre dessusdit aura sur ce faicte a mon dit seigneur affin que sur tout puissiez mieulx adviser ce qui sera a faire en ceste matiere... » On voit que le roi de France offrait en quelque sorte sa médiation et qu'il essayait d'amener la paix entre la Castille et le Portugal en faisant agir le roi d'Angleterre, ancien allié de cette puissance. Nous ne savons si Richard II intervint effec-

1. Arch. nat., K. 1482 B¹, pièce just. n° 50. Il existe dans le même carton une lettre du duc d'Orléans adressée au roi de Castille sur le même sujet. V. pièce just. n° 51.

2. Trêve conclue entre la France et l'Angleterre le 9 mars 1396 : elle devait durer 28 ans à partir de septembre 1398 ; en outre Richard II avait épousé Isabelle, fille de Charles VI.

tivement, car ce prince ne tarda pas à être détrôné par Henry de Lancastre (30 septembre 1399) et à mourir prisonnier à la Tour de Londres. En tous cas, le 15 août 1402, à Ségovie, une trêve de dix ans fut conclue entre Henri III et Jean I^{er} de Portugal, son adversaire. Le roi de Castille, se conformant au texte de l'alliance, y fit comprendre Charles VI et lui envoya copie de cet accord¹.

Le souverain d'Espagne était au courant de ce qui se passait à la cour de France : il n'ignorait pas en particulier le conflit qui avait éclaté entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne. Il avait écrit à ce sujet au duc de Bourbon et lui avait même envoyé D. Fernand Perez de Ayala et frère Alfonso, son confesseur, pour le prier de s'employer à apaiser les discordes des deux princes. Le 15 décembre 1401², le duc de Bourbon lui répondit que les ennemis « sont de present en tres bonne paix, accort, amour et union ensemble et entendent et vacquent maintenant concordablement et d'une mesme volenté et consentement aux besoignes de mon dit seigneur le roy ». Déjà, Henri III avait été renseigné à ce sujet par le roi de Navarre : dans une lettre du 7 octobre, ce prince laissait espérer qu'une réconciliation interviendrait ; il l'annonçait comme certaine le 31 du même mois³. Nous possédons encore une missive adressée au roi de Castille, de Paris, le 25 août 1405, et dans laquelle Olivier de Mauny lui raconte avec d'intéressants détails l'enlèvement du Dauphin par le duc de Bourgogne, le départ du duc Louis d'Anjou pour Gênes, et les conquêtes récentes faites en Guyenne sur les Anglais par les comtes de Foix, d'Armagnac et de Clermont⁴.

La guerre avait en effet recommencé, après la mort de Richard II, et on résolut de faire appel à Henri III pour obtenir un secours maritime. D'après la chronique du Religieux de Saint-Denis, on aurait voulu tirer vengeance de dévastations commises sur les côtes de Bretagne et de Normandie, en Picardie et dans le comté de Saint-Pol : on aurait formé le projet d'assiéger par terre et par mer la ville de

1. Arch. nat., J. 604, n° 75.

2. *Ibidem*, K. 1482 B¹, pièce just. n° 52.

3. *Ibidem*, K. 1482 B¹.

4. *Ibidem*, K. 1482 B¹, pièce just. n° 53.

Calais. Un chevalier renommé pour sa bravoure, Charles de Savoisy, fut envoyé en Espagne. Le roi de Castille, si l'on en croyait le même auteur, aurait fait le meilleur accueil au messenger de son allié, mais n'aurait promis de vaisseaux que pour l'année suivante. Des murmures se seraient élevés à la cour de France, quand cette réponse fut connue ; on aurait accusé Henri de manquer à ses engagements et de subir l'influence de sa femme, Catherine de Lancastre. Mais peu de temps après, des ambassadeurs castillans seraient venus annoncer que la flotte de secours avait quitté l'Espagne. Savoisy, traité d'imposteur, aurait en présence du roi et des princes jeté son gant et défié quiconque trouverait sa conduite blâmable : le chroniqueur ajoute que personne n'osa relever ce défi ¹.

Il y a lieu, croyons-nous, de ne pas ajouter foi à cet étrange récit. D'après la source espagnole la plus importante pour cette époque si pauvre en documents, la chronique connue sous le nom de « *El Victorial*² », nous apprenons que des ambassadeurs français vinrent, en 1405, réclamer des secours ; ils arrivèrent en Castille au moment où Henri III célébrait par de grandes réjouissances la naissance de l'infant D. Juan. Le roi n'hésita pas à aider son allié et il décida que la flotte mouillée à Séville serait armée sans retard ; mais, comme cette opération exigeait un certain délai et qu'une fois prêts les navires auraient encore un long chemin à parcourir avant de parvenir dans les eaux françaises, il ordonna d'équiper en toute hâte à Santander trois galées qu'il plaça sous le commandement de Pero Niño, comte de Buelna. En outre, il fit armer des nefes et prescrivit à leur capitaine, Martin Ruiz de Avendaño, de partir au plus tôt avec Pero Niño. Le roi leur recommanda « de s'attendre, de vivre en bonne intelligence et de se faire bonne compagnie, encore que nefes et galères ne puissent que rarement se tenir ensemble puisque chaque nuit les galères cherchent la terre tandis que les nefes tiennent le large... Le roi fit donner à Pero Niño les choses nécessaires très largement, et comme il avait coutume de le faire : des

1. *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, éd. cit., t. III, pp. 158 et 160.

2. *Le Victorial, chronique de D. Pedro Niño, comte de Buelna*, par Gutierre Díaz de Gamez, traduit par le comte Albert de Circourt et le comte de Puymaigre, Paris, 1867, in-8°, pp. 206 et 207. V. aussi à la fin du volume note 8, pp. 558 et 559.

armes, des arbalètes et beaucoup de couronnes: Il lui donna jusqu'à des arbalétriers de sa maison pour monter sur les galères. » Pero Niño aborda à La Rochelle¹ où Charles de Savoisy vint le rejoindre avec deux galères équipées à ses frais avec le plus grand luxe². Ils partirent et trouvèrent à Brest la flotte de Castille sous les ordres de Martin Ruiz de Avendaño; mais ils ne purent décider ce capitaine à les accompagner dans l'expédition qu'ils méditaient et qui avait pour but de ravager les côtes d'Angleterre, « car ainsi qu'on le vit bien par la suite, lui et ses gens n'avaient voulu autre chose que de faire profit avec les marchands qu'ils avaient amenés³ ». Savoisy et Pero Niño réduits à leurs seules forces n'abandonnèrent point leur entreprise, dont Gutierre Diaz de Gamez nous a laissé un très curieux récit⁴. A propos de l'inaction de Martin Ruiz de Avendaño et des nefes qu'il commandait, l'auteur du *Victorial* explique comment il arrivait que la bonne volonté du roi de Castille fût souvent inefficace et ne produisît aucun résultat pour la cause de son allié. Ce passage est trop caractéristique pour que nous ne le citions pas en entier: « Presque toutes les fois que le roi arme une flotte, il advient que les capitaines, dès qu'ils sont hors de la vue du roi, n'ont d'autre souci que leur profit. S'ils vont à l'aide d'un autre royaume, ils reçoivent paie de deux côtés, et se mettent en tel lieu où ils ne peuvent avoir affaire aux ennemis, mais où ils peuvent piller les amis sous prétexte qu'ils ont besoin de vivres. S'ils rencontrent des vaisseaux marchands de Castille, ils leur prennent ce qu'ils portent, prétendant qu'ils ne peuvent laisser mourir de faim leur monde; ils leur disent de réclamer auprès du roi lequel les dédommagera, et le pauvre marchand s'en va dépouillé. Il n'a pas été volé par les ennemis, mais par les amis. De cette sorte, ils ne font aucun bien, pillent les pays où ils sont envoyés pour servir; puis ils s'en reviennent. De leur monde, les uns ont été tués, les autres sont renvoyés avec mauvaise paie; eux sont riches. Ils ont causé au royaume de grandes dépenses et n'ont fait que le diffamer⁵. »

1. *Le Victorial*, éd. cit., p. 210.

2. *Ibidem*, pp. 269, 270.

3. *Ibidem*, p. 273.

4. *Ibidem*, pp. 274-326.

5. *Ibidem*, éd. cit., pp. 273 et 274.